

Vision d'avenir pour le parc Angrignon : aménagement d'un anneau de glace réfrigéré

présenté par le

Comité de vigilance citoyenne St-Paul – Émard

avec le support

du **Club de patinage de vitesse Montréal-Gadbois**
de **l'Association régionale de patinage de vitesse**
de **Montréal**

des **Amis du parc Angrignon** et
de la **Table de concertation St-Paul - Émard**

déposé devant

La Commission permanente sur la culture,
le patrimoine et les sports

dans le cadre de la consultation publique

« Montréal physiquement active »

25 janvier 2013

Introduction

Le Comité de vigilance citoyenne St-Paul - Émard est formé de personnes de tous âges qui, pour le bien-être de leur famille et celui des générations futures, militent pour faire de leur quartier un milieu vivant et stimulant auquel ils soient fiers d'appartenir. Le CVC St-Paul – Émard a pris racine parmi les membres des Amis du Bain Émard, créée en octobre 2011 pour la sauvegarde du Bain Émard. Cette piscine publique construite au début du XXe siècle (1914) était alors menacée de fermeture par l'administration du Sud-Ouest pour des raisons d'équilibre budgétaire. Les représentations citoyennes et la visibilité médiatique des Amis du Bain Émard ont mené, un an plus tard, à la sauvegarde permanente de ce bâtiment patrimonial, lieu emblématique de la santé physique et de la vitalité sociale de leur quartier.

Plusieurs des membres du CVC St-Paul – Émard ont des enfants qui fréquentent les associations sportives du Sud-Ouest, dont le Club de patinage de vitesse Montréal-Gadbois (CPVMG). Ces citoyens engagés partagent également un désir de voir revivre le parc Angrignon, 3^e plus grand parc de la Ville de Montréal accessible par une station du Métro.

En effet, non seulement les activités et équipements du parc Angrignon ont, depuis quelques années, été fermés les uns après les autres, le Parc connaît aujourd'hui un état de délabrement inquiétant : mobilier urbain insuffisant et vandalisé, absence de services, gestion inadéquate des déchets, faible fréquentation en basse saison et surveillance déficiente, ce qui laisse place aux actes indécents et compromet la sécurité des promeneurs.

Ainsi, dans le but de revitaliser le parc Angrignon et de voir les citoyens se réapproprier LEUR parc, le Comité de vigilance citoyenne St-Paul – Émard propose, à la suite des mémoires déposés devant la Commission par M. Pierre Marcoux, citoyen et résident du Sud-Ouest (28 novembre 2012) et par l'Association régionale de patinage de vitesse de Montréal (5 décembre 2012), la **création d'un anneau de glace extérieur réfrigéré à la sortie de la station de Métro Angrignon**. La dimension envisagée permettrait autant le patinage libre et pour tous que l'initiation au patinage de vitesse et la tenue de compétitions d'envergure internationale pour les athlètes, dont 80 % de ceux et celles qui s'entraînent au Québec résident dans la portion ouest de la province.¹

¹ Maryse Poudrier, Fédération de patinage de vitesse du Québec. Le seul autre anneau de glace de cette envergure dans la province est situé à Québec (Anneau Gaétan Boucher).

Nous avons la ferme conviction que les propositions présentées dans ce document pourront permettre à plus de citoyens – sans oublier les visiteurs – d’être **physiquement actifs et de renouer avec le plaisir de patiner en ville... en pleine nature !**

Note : Nous sommes au fait qu’un projet d’anneau de glace intérieur a été proposé pour le Stade olympique. Nous croyons que les deux projets ont leur raison d’être et nous les considérons donc comme étant complémentaires. De plus, ces patinoires seraient situées à bonne distance l’une de l’autre, ce qui, à notre avis, n’aurait pas d’impact négatif sur leur fréquentation.

Propositions

P1- Nous proposons que la ville de Montréal crée **un anneau de glace extérieur réfrigéré** pour permettre la pratique du patinage sur la **portion ouest du grand terrain de stationnement de la station de métro Angrignon**. Pour bonifier l'expérience, des sentiers glacés pourraient aussi être aménagés autour du site de l'ancienne Ferme Angrignon. (voir Annexe 1) L'accès au site serait partagé entre le grand public, les écoles et les adeptes de patinage de vitesse.

La localisation de l'anneau de glace à la sortie du métro Angrignon donnerait une accessibilité maximale par le transport en commun. Par ailleurs, le grand stationnement existant permettrait l'accueil naturel des voitures et des autobus scolaires qui se rendraient à l'anneau de glace (proximité des autoroutes 15 et 20). Le Sud-Ouest ne serait donc pas le seul à profiter de cette infrastructure sportive, mais vraiment toute la ville de Montréal !

Réouverture du « chalet principal » comme lieu d'accueil des patineurs

Nous utiliserons ici l'appellation de « chalet principal » pour référer au bâtiment qui tenait anciennement lieu de quartier d'hiver pour les animaux du Jardin des Merveilles du Parc Lafontaine (jusqu'en 1989)

et qui fut ensuite occupé, jusqu'en décembre 2011, par le Centre d'animation du parc Angrignon (CAPA). Durant quelques années, le bâtiment a également servi de chalet aux adeptes de ski de fond, de raquette et de patin, alors que l'on retrouvait un petit anneau de glace à proximité.

En conséquence :

P2- Nous proposons que l'**occupation du chalet principal** soit **partagée entre différentes associations sportives, récréatives et communautaires**, plutôt que par un seul organisme et pour un seul usage.

P3- Nous proposons qu'un **service de location d'équipement sportif et récréatif** soit mis en place : skis de randonnée, raquettes, patins réguliers et longue lame, trottinettes des neiges, etc., à l'instar de ce qui se fait dans d'autres Grands Parcs, comme au parc Maisonneuve. Les familles et les écoles dépourvues d'équipements sportifs pourraient ainsi profiter des bienfaits d'une activité sportive à peu de frais. Un **comptoir de rafraîchissements et de collations santé** pourrait aussi constituer un facteur attractif.

Par ailleurs, la Ferme Angrignon, adjacente au chalet principal n'est plus en opération depuis environ 5 ans, à la grande déception de nombreuses familles. Nous croyons que ce site pourrait éventuellement

faire partie du pôle de service des activités hivernales dans le parc Angrignon.

En conséquence :

P4- Nous proposons qu'une réflexion soit faite en impliquant tous les acteurs concernés : les associations et les entreprises sportives (clubs de patinage de vitesse Montréal-Gadbois et Lasalle, Skimco, Cardio Plein-Air, etc.), les groupes sociocommunautaires, les représentants du Réseau Ouest de la CSDM et les citoyens du Sud-Ouest et de Lasalle, afin d'en arriver à une définition concertée quant à l'utilisation du chalet principal et à la mission de la Ferme Angrignon. Dans ce processus de redéfinition du site, la mission de protection du patrimoine naturel du parc Angrignon doit également être considérée et ce, dans une optique de développement durable, tel qu'énoncé dans le Plan Vert de la Ville de Montréal.

Conclusion

L'activité physique est gage de santé physique et mentale et favorise la cohésion sociale. Nous croyons que le **patinage récréatif et de compétition** sont des activités saines et **accessibles à tous**, permettant de bouger à l'extérieur **à peu de frais**.

Nous considérons que l'état actuel du parc Angrignon (chalet principal inoccupé, aucune offre de services ni d'animation, installations sanitaires inadéquates, actes indécents, etc.) est l'occasion de **réfléchir collectivement à l'avenir du Parc**, tant du point de vue de sa mise en valeur que de la protection de ce milieu naturel exceptionnel.

Nous croyons qu'**une large place devrait être faite à l'activité physique durant la période hivernale dans le parc Angrignon**, tout en prônant une mission de conservation et d'interprétation de la nature.

Nous pensons que l'**engouement des Montréalais et des Québécois pour le patinage** peut rentabiliser le projet d'anneau de glace réfrigéré et même fournir une source de revenus pour la municipalité.

De plus, la **mixité des clientèles** visées permettrait de créer une synergie qui mobiliserait la population autour d'une passion commune.

Annexe 1

Aménagement d'une patinoire longue piste dans la portion ouest du stationnement extérieur de la station de métro Angrignon, arrondissement Le Sud-Ouest

VISUEL DE L'EMPLACEMENT PROPOSÉ

Propositions de patinoire de type longue piste



Chalet principal
(ancien Fort Angrignon)

Au centre de l'anneau, création
d'un jardin collectif pour des gens
souffrant d'handicaps ou de
problèmes de santé mentale

Création d'une voie
cérémoniale pour accéder
au chalet principal

VISUEL DES SENTIERS (bonification éventuelle du projet)



Proposition de patinoire artificielle et de sentiers glacés au parc Angrignon

Annexe 2

Présentation

Objectifs

Description et avantages

Activités et services générateurs de revenus

Possibilités d'intégration avec d'autres infrastructures

Présentation du sport

Le patinage est idéal pour l'endurance, le développement global de la musculature et la santé cardiovasculaire :

- la dépense calorique rivalise avec la course à pied et le ski de fond
- les principaux groupes musculaires (cuisses, fessiers, abdominaux et dos) sont hautement sollicités
- il n'y a pas d'impact et peu de risques de blessures
- c'est amusant !



Halifax, Nouvelle-Écosse

Objectif du projet

Offrir aux résidents du Sud-Ouest, de Lasalle, aux Montréalais, aux Québécois et aux nouveaux arrivants un anneau de glace réfrigéré de grande dimension et facilement accessible pour la pratique du patinage (de vitesse et récréatif), un sport d'hiver à la portée de tous.

Clientèles visées

Familiale

Scolaire

Récréative

Sportive et compétitive



Description et avantages de l'équipement proposé

- Une patinoire réfrigérée permet de patiner sur une glace de qualité même lorsque la température est largement au-dessus du point de congélation. Saison de quatre à six mois facilement envisageable (entre novembre et avril)
- Comparativement à une patinoire de hockey, la forme en anneau (avec ses 2 droits et ses 2 virages) donne une direction aux patineurs. Cela permet une circulation continue et augmente l'effort physique et le plaisir de patiner !
- Un anneau de 333 m² permet d'accueillir jusqu'à 800 patineurs en même temps
- Un anneau de glace de cette dimension est réglementé pour tenir des compétitions de patinage de vitesse longue-piste de niveau international
- Deux types de technologie peuvent être envisagés : l'anneau de glace réfrigéré démontable (www.ice-world.com/fr) ou

www.peakedgeperformance.com) ou permanent
(béton).

Activités possible grâce à un anneau de glace réfrigéré

- Classes d'élèves dans le cadre des cours d'éducation physique
- Concours « Cube d'énergie » pour les jeunes sous la supervision du Grand défi Pierre Lavoie
- Cours de patinage pour le grand public
- Défi sportif pour le grand public : chaque tour patiné est compté par une puce électronique et transmis à un site web (technologie connue et déjà exploitée)
- Défi sportif pour amasser des fonds pour des organismes caritatifs
- Foire de patinage avec animation, musique et kiosques
- Sentier glacé avec « village du Père Noël » durant le Temps des Fêtes

Activités possible grâce à un anneau de glace réfrigéré (suite)

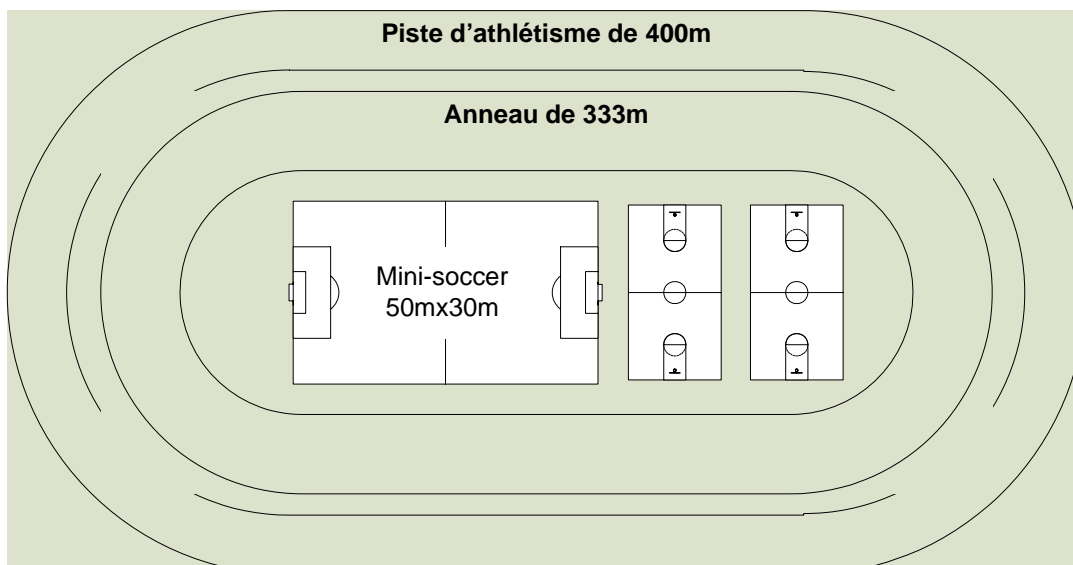
- Marathons sur glace
- Entraînements en patinage de vitesse longue-piste
- Compétitions en patinage de vitesse longue-piste
 - Championnats provinciaux
 - Championnats nationaux
 - Championnats mondiaux

Exploitation de services générateurs de revenus

- Billetterie (coûts d'entrée semblables à ceux de la patinoire du Vieux-Port de Montréal ?)
- Location de patins et autres équipement sportif
- Casiers, bancs
- Aire de restauration (franchises ?)
- Vestiaires, toilettes
- École de patin (?)
- Système de son (?)

Possibilités d'intégration avec d'autres infrastructures

- Anneau de 333m
- Piste d'athlétisme de 400m
- 1 terrain de soccer à 7 joueurs
- 2 terrains de basketball (ou 2^e terrain de mini-soccer)
- Jardin communautaire ou marché public au centre



Annexe 3

Extrait du mémoire de l'Association régionale de
patinage de vitesse de Montréal

Présenté dans le cadre de la consultation publique
Montréal physiquement active

5 décembre 2012

ASSOCIATION RÉGIONALE DE PATINAGE DE VITESSE DE MONTRÉAL

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique *Montréal, physiquement active*, 5 décembre 2012

Extrait, pages 3 et 4 :

Orientation 2 - Des environnements urbains plus favorables

1. Mettre à norme les arénas (protocole de Montréal, remplacement du fréon) n'est pas suffisant. Il faut aussi rénover des complexes puisque ceux-ci datent presque tous d'avant 1980.
2. Dans l'exercice de rénovation, en profiter pour créer des glaces de dimension internationale qui puissent accueillir des événements internationaux où cette dimension de glace est le standard. De façon plus audacieuse, les faire même avec bandes matelassées permanentes, favorisant la pratique sécuritaire du patinage de vitesse pour les enfants et les adultes.
3. Compte tenu des changements climatiques qui limitent l'utilisation de surfaces naturelles glacées durant l'hiver, considérer des surfaces extérieures en glace réfrigérée faits de modules facilement assemblables et transportables. Ces équipements sont maintenant disponibles commercialement et de coût abordable (voir les sites Internet : www.ice-world.com et www.glacesynthetique.ca/).

4. Montréal a tout un réseau de petits parcs et de petites surfaces naturelles glacées durant l'hiver, quoique leur nombre ait fondu comme neige au soleil au cours des dernières années. Ces surfaces permettent de s'amuser en famille mais ne sont pas suffisantes pour « garder Montréal physiquement active ». Il faut avoir plus de grandes surfaces et ces grandes surfaces doivent être réfrigérées et accessibles pour les adeptes du patinage de vitesse et aussi la population montréalaise de la fin d'octobre jusqu'à la mi-mars. L'anneau Gaétan-Boucher est disponible pour les citoyens de Québec durant une telle période. Pour les équipements extérieurs, il faut s'assurer d'avoir l'infrastructure minimale pour l'accueil des patineurs et leurs besoins (espace chauffé pour mettre et enlever les patins, toilettes, accès à de l'eau potable). Il n'est pas évident de mettre ses patins assis sur un banc de parc en hiver ! Pour peu que le banc ne soit pas enseveli dans la neige !